

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| En un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| En un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------|----|
| Annonces, la ligne.... | 20 |
| Réclames, —..... | 30 |
| Faits divers —..... | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 AOUT

Lundi 15 août, fête de l'Assomption, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

INFORMATIONS

L'EMPOISONNEMENT DES CABARETS

Depuis dix ans l'alcool monte, monte toujours, tendant à remplacer le sang généreux du vieux peuple français.

En 1880, le chiffre des débits de boissons n'était que de 356,863, un beau chiffre pourtant. Avant cette année-là, l'autorisation était encore nécessaire pour empoisonner les ouvriers.

Les républicains ayant supprimé cette autorisation, pour se faire de nouveaux clients tant empoisonneurs qu'empoisonnés, le chiffre a augmenté chaque année, et il arrivait à 413,441 en 1890.

A la fin de 1891 il atteignait 440,000, ce qui fait une progression de 27,000 pour une seule année.

Et les ouvriers se brûlent l'estomac, se corrompent le sang, et se chauffent le cerveau avec d'horribles produits chimiques dont les effets se traduisent par la folie, les rixes, les coups de couteau, les assassinats, les émeutes, les grèves absurdes, les crimes de Ravachol et de ses disciples.

En Angleterre on avait supprimé l'autorisation; on l'a rétablie, et très dure, renouvelable chaque année.

Il est probable que, si les ouvriers anglais sont moins fous que les ouvriers français, cette sage réglementation y est pour beaucoup.

C'est triste, bien triste, et c'est aussi bien inquiétant pour notre avenir!

La suppression de l'autorisation a été comme une licence d'empoisonnement public, la preuve en est évidente.

Et le devoir de nos représentants serait de rétablir cette digue salutaire contre l'alcoolisme qui nous envahit.

Mais la majorité de nos représentants ne se soucie que d'être réélue, et la santé de la France la laisse absolument indifférente.

FACHEUX DÉSORDRE

Ordre et contre-ordre, cela fait désordre. M. le ministre civil de la guerre ne paraît pas s'en douter. On arrive ainsi à de fâcheux résultats, celui-ci, par exemple, que signale la *Petite République française*:

« Le service du recrutement se voit obligé de publier, par l'intermédiaire des mairies, un nouvel avis relatif au livret des hommes appartenant aux classes de 1879 et 1880. Déjà contre-ordre a été envoyé pour les classes de 1867 et 1883. Il faut donc s'attendre à des retards, à des infractions, et, conséquemment, à des punitions dont l'autorité militaire seule sera pourtant la cause. »

Il est possible après tout que M. de Freycinet ne se reconnaisse pas lui-même dans ce délire d'ordres contradictoires, mais comment

veut-il, alors, que les intéressés s'y retrouvent? La partie administrative de son ministère est pourtant celle qui devrait le mieux connaître M. de Freycinet. Il a encore beaucoup à apprendre, paraît-il, pour s'y diriger à peu près.

UNE REMARQUE

On a condamné des catholiques de Lille, sous prétexte qu'ils faisaient partie des syndicats ouvriers sans être ouvriers eux-mêmes.

Est-ce que M. Mesureur, député, est-ce que M. Rouanet, conseiller municipal, qui assistent aux séances des délégués des employés d'omnibus, qui y parlent, qui les président, sont cochers, conducteurs ou palefreniers?

On a beaucoup parlé mercredi, à Fontainebleau, d'une dépêche de félicitations adressée par M. de Freycinet au Président de la République à l'occasion du 36^e anniversaire de sa naissance.

Cet empressement du ministre de la guerre devait être d'autant plus particulièrement remarqué, que c'est la première fois qu'il se manifeste depuis que M. Carnot a succédé à M. Grévy.

DEVOIRS DES ÉLECTEURS

Les manuels civiques parlent du devoir électoral, les instituteurs laïques parlent du devoir électoral, et voici le texte de la composition que l'on donnait dernièrement dans le Pas-de-Calais à des enfants de douze à treize ans, aspirants au certificat d'études primaires:

« Des élections municipales ont eu lieu récemment dans votre commune, et un de vos camarades vous en demande la raison. Dans une lettre que vous lui écrirez, faites-lui connaître pourquoi et comment se font les élections, ainsi que celles des maires et adjoints.

» Montrez, en terminant, quels sont, à ce sujet, les devoirs des électeurs. »

Comprend-on, après cela, que l'on interdise aux évêques d'enseigner le devoir électoral?

FRANCE ET ALLEMAGNE AU DAHOMEY

Les opérations militaires entreprises par la France au Dahomey paraissent provoquer en Allemagne une certaine émotion.

La *Gazette de Cologne* fait remarquer que le bombardement de la côte a nui aux intérêts et aux biens des Allemands résidant à Wydah, et qu'en conséquence, le gouvernement français aura à se justifier concernant le bombardement des villes de la côte du Dahomey.

On écrit de Rome, 12 août.

« On assure, au Vatican, que le Pape préparera une allocution qu'il prononcera au Consistoire du mois de septembre. On assure que cette allocution sera des plus importantes; le Saint-Père y fera allusion, paraît-il, au futur conclave. »

LE PAVILLON FRANÇAIS

Les journaux ont publié une dépêche de Zanzibar annonçant que le gouvernement français avait envoyé au commandant de la station

navale de l'Océan Indien l'ordre d'occuper les îles Glorieuses, groupe d'îlots situé au nord de Madagascar, entre Diégo-Suarez et les Comores.

Ce n'est pas les seules îles sur lesquelles va être arboré, si ce n'est déjà fait, le pavillon français. Le gouvernement a, en effet, ordonné également au capitaine de vaisseau Richard, commandant du Primangnet et de la station navale de l'Océan Indien, de détacher un des navires de la station pour aller prendre possession des îles Saint-Paul et Amsterdam, îles inhabitées de l'Océan Indien, situées par 38° de latitude sud, presque à égale distance du cap de Bonne-Espérance et de l'Australie.

Les îles Saint-Paul et Amsterdam ont déjà été occupées momentanément par la France en 1874.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Tremblement de terre.* — Berlin, 12 août. — Un tremblement de terre a été ressenti à Coblenz, à Boppard, à Nassau, à Wiesbaden, Niederlahnstein. A Coblenz, les ondulations ont duré dix secondes et ont été accompagnées de roulements et de grondements dans l'intérieur de la terre. A Niederlahnstein et à Boppard, des cheminées se sont écroulées, des bâtiments ont été lézardés. A Coblenz, dans une école primaire, un tableau s'est détaché du mur, les enfants déjà réunis ont été pris de panique et se sont précipités en criant dans la rue.

RÉVOLTE AU CONGO

On annonce un soulèvement de la population indigène au Congo belge. Plusieurs stations ont été détruites et un grand nombre de factoreries ont été pillées. La situation est considérée comme très grave. Le mouvement embrasse la vaste région qui s'étend du lac Tanganyika dans la direction du Haut-Congo; au-delà de Riba-Riba et de Renakemba.

L'agent de la Société antiesclavagiste, M. Hodister et ses compagnons ont été tués ou faits prisonniers. Sept d'entre eux ont été massacrés et les autres seraient au pouvoir des Arabes.

Le steamer *Auguste Beernaert*, qui transportait les marchandises destinées à l'approvisionnement des stations que M. Hodister était chargé de fonder, a été capturé. Les factoreries du syndicat sont rasées. Les marchandises qu'elles contenaient ont été pillées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 août 1892.

La tentative de réaction d'hier était déjà enrayée à la fin de la journée; elle devait être suivie aujourd'hui d'un nouveau mouvement en avant. Il se traduit pour le 3 0/0 par 10 centimes de hausse à 99.60. Le 4 1/2 est bien tenu à 105.62.

La Rente Italienne consolide le cours de 94 francs qui paraît acquis. Sa marche lente est plus sûre, car elle défie toutes les tentatives de réaction.

L'Extérieure reste discutée au cours de 63 1/2. Le Rouble plus faible à Berlin pèse sur le Nouveau Russe à 78.50 et sur l'Orient à 67.80.

La Banque de France s'inscrit au comptant à 4,200 et 4,190 à terme. Le Crédit Foncier est en reprise à 1,110 sur ses premiers cours. Dans sa dernière séance hebdomadaire le conseil a autorisé pour 1,872,400 de prêts fonciers et pour 1,789,200 de prêts communaux.

La Banque de Paris s'inscrit sans changement à 652. L'absence de M. Canovas, en ce moment en villégiature, est le motif mis en avant pour justifier l'ajournement des négociations au sujet de l'avance de 50 millions.

La progression des cours de la Société Générale à 472.50 est la conséquence des demandes dont ce titre est l'objet, grâce à l'augmentation de ses bénéfices nets, très sensible sur ceux du précédent exercice.

Le Crédit Lyonnais conserve son cours de 798 fr. Malgré la diminution du portefeuille due au ralentissement des transactions commerciales, le chiffre d'affaires de la société est en progrès marqué.

Les Chemins Économiques cotaient 415.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Président de la République passera, le 16 septembre, la revue des 9^e et 12^e corps d'armée, dans les environs de Montmorillon. Les ministres de la guerre et de la marine accompagneront le chef de l'Etat ainsi que le général de Miribel et les attachés militaires étrangers.

C'est le général de Cools, membre du Conseil supérieur de la guerre, qui présentera à M. Carnot les deux corps d'armée commandés par les généraux Villain et de Launay. Chaque corps d'armée comprendra deux divisions d'infanterie, deux régiments de cavalerie, vingt et une batteries d'artillerie. Deux divisions de cavalerie indépendante seront formées à l'aide de la 2^e brigade de cuirassiers et des 8^e et 13^e corps d'armée. En outre, comme nous l'avons déjà dit, deux divisions mixtes de l'armée territoriale prendront part aux manœuvres qui auront lieu entre Limoges et Poitiers. (*Figaro.*)

On lit dans l'*Echo de Paris*:

« Le chef d'état-major de l'armée se préoccupe des modifications qui sont à la veille d'être appliquées en Allemagne, en matière de répartition de la cavalerie.

» Guillaume II a manifesté l'intention de dissoudre les brigades de cavalerie attachées à chaque corps d'armée pour mettre un régiment de cavalerie dans la division d'infanterie. L'emploi d'une brigade de cavalerie dans les corps de l'armée allemande n'aura duré que quatre ans. Aux manœuvres de 1890 et de 1891, ces brigades n'ont nullement servi à la liaison des différentes armes sur le terrain; elles ont surtout été employées à l'exploration à grandes distances, en jouant le rôle dévolu aux divisions de cavalerie indépendante.

» Au mois de juin dernier, l'empereur Guillaume a dit à plusieurs officiers de la garde réunis à Postdam qu'il était opposé à l'isolement de la cavalerie: il entendait qu'en manœuvres, comme en campagne, les bataillons d'infanterie fussent couverts sur leurs flancs par des pelotons et même par des escadrons complets.

» Le retour à l'organisation de la cavalerie divisionnaire en Allemagne donne à réfléchir

an général de Miribel. Notre chef d'état-major général préparé un rapport au Conseil supérieur de la guerre. Il recherchera les modifications qu'il serait utile d'apporter au règlement sur le service en campagne et à la loi organique, sous le rapport de l'emploi et de l'embrigadement des deux régiments de cavalerie donnés à chaque corps d'armée.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

FÊTES DES ENVIRONS

Demain dimanche 14 août, courses et fêtes à Longué; grande fête vélocipédique à Doué-la-Fontaine; assemblée à Chenebutte-les-Tuffeaux.

BATEAUX-MOUCHE

Grande excursion de Tours à Nantes

Les voyageurs de Saumur pour Angers ou Nantes sont informés qu'ils pourront prendre place sur le bateau à vapeur *Ville de Tours* qui fera escale à Saumur demain dimanche 14 août, vers midi; arrivée à Angers vers 3 heures du soir.

De Saumur à Angers, le prix est de 3 fr. en première, 2 fr. 50 en seconde.

D'Angers à Nantes, 5 fr. en première, 4 fr. en deuxième.

Pour le retour, ces prix seront diminués de moitié.

Nous croyons devoir faire remarquer au public que cette belle excursion est particulièrement intéressante et agréable: elle repose l'esprit et rafraîchit l'imagination du passager qui, pendant tout le cours du voyage, a la faculté d'admirer, sans aucune fatigue, les ravissants paysages qui se déroulent sous ses yeux émerveillés.

L'amateur de la belle nature y trouve également tout ce qu'il a pu rêver de plus grandiose et de plus imposant.

Avis à tous ceux qui sont désireux de faire, par eau, un magnifique et peu coûteux voyage.

OUVERTURE DE LA CHASSE

La chasse sera ouverte le dimanche 28 août dans les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée et Sarthe;

Le 11 septembre dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne;

Le 18 septembre dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Lundi 15 août, fête de l'Assomption de la B. V. Marie

1^{re} messe à 6 heures, 2^e à 7 heures, grand-

messe et sermon à 8 heures, 4^e messe à 10 heures.

Vêpres à 2 heures, et le soir, à 7 heures 1/2, complies, sermon et salut solennel.

Les sermons seront prêchés par le R. Père Jean-Baptiste David, missionnaire, enfant de Marie immaculée.

ADJUDICATION DE FOURNITURES DE FROMENT POUR LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

Le samedi 3 septembre 1892, à 2 heures du soir, il sera procédé, à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'adjudication de 420,000 kilogrammes de froment (en 4 lots de chacun 105,000 kilog.).

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la Préfecture de Maine-et-Loire ou à l'Économat de la Maison centrale de Fontevrault.

ALLONNES. — Incendie. — Hier, vers 2 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré, à Allonnes, dans un hangar appartenant à M. le docteur Chapin.

Grâce à la promptitude des secours apportés par la population et aux efforts des pompiers de la commune, l'habitation de M. Chapin, menacée par le feu, a été préservée. Si le vent avait poussé les flammes de ce côté, cet incendie eût pris des proportions désastreuses. Parmi les travailleurs on a remarqué surtout les religieuses de Sainte-Anne de Saumur qui n'ont pas quitté la chaîne tant que la pompe a fonctionné.

La cause de ce sinistre est inconnue. Les pertes s'élèvent à mille francs environ, couvertes par une assurance.

ÉCHOS MONDAINS

Bal des plus brillants, samedi dernier, chez la marquise d'Andigné, dans sa belle demeure de Monet. Les invités, éblouis dès l'entrée par une profusion de plantes et de fleurs, étaient littéralement émerveillés en pénétrant dans un salon réservé aux objets de cotillon. Un « temple des fleurs », digne reproduction en miniature du temple de Diane à Trianon, succombait sous le nombre de l'amoncellement des plus jolis accessoires, couronnés par une profusion de corbeilles de fleurs d'où émergeait un ravissant petit dieu de marbre blanc, tenant à la main une rose.

Un ensemble aussi complètement réussi laissait entrevoir une fête merveilleuse, et la réalité n'a pas été au-dessous des prévisions.

Le cotillon, mené avec autant d'entrain que d'amabilité par le comte de Bermond et M^{lle} d'Andigné, a été clôturé par un somptueux souper servi par petites tables, dans une vaste galerie.

Reconnu au hasard, dans cette assistance très select: marquise de Castellane et ses charmantes filles, marquis et marquise de Broc, marquise et M^{lle} de Sabran-Pontevès, marquis et marquise de Montesquiou, comte

et comtesse de Bermond, comte et comtesse d'Alton, comte et comtesse d'Ugglas, comte de Lewenhaupt, baron et baronne de La Bouillie, M. et M^{me} de Scitivaux, M. et M^{me} d'Assigny, M^{me} de Lacotardière, Tiffaine, de Lorient, les comtes d'Andigné, de Castellane, de Montesquiou, de Contades-Gizeux, de Livonnière, de Saint-Exupéry, de Callac, de Vergès, de Cugnac, de Saint-Gilles, de Montreuil, de Vauguion, etc., etc.

ANGERS. — La tentative de suicide de la place du Ralliement. — L'état du jeune soldat Dupré, du 135^e de ligne, qui a tenté de se suicider, est aussi satisfaisant que possible.

Dupré est né à Feneu où habitent ses parents. Son père possède, paraît-il, une fortune assez considérable.

Enfin, disons qu'avant de contracter un engagement militaire, Dupré était élève au Lycée d'Angers, où il est resté deux ans environ.

Dupré sera poursuivi comme déserteur devant le Conseil de guerre.

LA FÊTE DE L'ASSOMPTION

En exécution d'un vœu du roi de France Louis XIII, une procession en l'honneur de la très sainte Vierge se fait dans toutes les paroisses où les sbires du gouvernement ne l'ont pas interdite.

À Angers, où toutes les paroisses de la ville se réunissent, la procession sortira de la cathédrale à cinq heures et suivra l'itinéraire des années précédentes. (*Réveil de l'Ouest.*)

COUR D'APPEL D'ANGERS

Six prévenus faisaient appel jeudi devant la Cour. Les magistrats ont confirmé la sentence des premiers juges pour cinq d'entre eux. Un seul a été jugé digne d'indulgence. C'est le fameux Chevre.

Il avait encouru devant le tribunal correctionnel une peine de 13 mois d'emprisonnement, pour vol et abus de confiance. La Cour a écarté ce dernier chef, maintenu seulement le vol, et Chevre a vu sa peine réduite à trois mois et un jour!

LA CONDAMNATION GASNIER

L'affaire Gasnier, qui a tant passionné le public angevin, vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure.

Parmi de nombreux témoins, il y en a beaucoup qui déclarent avoir déposé dans l'étude Gasnier des fonds destinés soit à être placés sur hypothèque, soit à désintéresser des créanciers. Presque tous perdent les sommes qu'ils ont ainsi déposées.

Les débats de cette grave affaire, qui avaient commencé mardi 2 août, n'ont été terminés que jeudi soir 14 août, à 9 heures 1/4.

Jeudi donc, après trois heures de délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif

sur 239 chefs d'accusation contre Gasnier et 62 contre Charruau. Les circonstances atténuantes ont été accordées à Gasnier seul.

Pendant la lecture du verdict par le greffier, la Cour constate que la mention essentielle « la majorité » ne suit pas les réponses: oui ou non; elle veut renvoyer le jury délibérer.

M^e Demange déclare que la lecture du verdict est commencée devant les accusés et que le verdict est acquis.

La Cour rejette les conclusions de l'avocat et le jury retourne délibérer pendant deux heures. Le nouveau verdict est peu différent du premier, mais il accorde des circonstances atténuantes à Cherruau comme à Gasnier.

La lecture de la décision du jury par le greffier dure deux heures et quart. Un incident très vif se produit ensuite entre le procureur et la défense, à la suite du dépôt des conclusions relatives à l'audition irrégulière d'un témoin. M. le Procureur dit que les faits avancés sont des mensonges. M^e Demange et Fairé protestent énergiquement. Le procureur explique qu'il croyait que les conclusions avaient été signées seulement par les accusés.

La Cour rejette les conclusions de la défense et condamne Gasnier à trois ans et Cherruau à quinze mois de prison.

Cherruau s'écrie: « Je suis victime! Je ne suis pas coupable! »

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS

ESCROQUERIE

Le nommé Rochard (Philippe), né à Doué-la-Fontaine, soldat au 32^e de ligne, en garnison à Châtellerault, a voulu, comme on dit au régiment, tirer « une carotte » à la mère d'un de ses camarades de chambrée.

Le 14 juillet dernier, Rochard sauta les murs de la caserne avec le soldat Rogros et, après avoir fait des stations toute la nuit dans les bals et cabarets, ils se rendirent, le lendemain 15, au village de Scorbé-Clairvaux, où habitent les parents du nommé Demioc.

Rochard seul se présenta à la ferme de la Morinière, chez M^{me} Demioc, et lui raconta que son fils avait cassé son sabre la veille et que si elle ne lui remettait pas 15 fr. immédiatement, il serait mis en prison.

La pauvre femme, effrayée, remit la somme, mais elle eut la précaution d'en tirer un reçu. Les 15 fr. furent naturellement dépensés avant de rentrer au quartier.

Quand Demioc revit sa mère, tout s'expliqua et l'escroquerie commise par Rochard fut découverte.

Les antécédents de Rochard sont mauvais; il a passé sa jeunesse dans une maison de correction et a subi quatre condamnations entre sa sortie de cette maison et son entrée au régiment.

Reconnu coupable, Rochard est condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XIX

Tous trois furent en proie ce jour-là à de poignantes émotions. M^{me} de Saint-Andret et son fils étaient dans un état de surexcitation tel qu'ils ne tenaient pas en place et s'agitaient, échangeant dans un flot de paroles leurs impressions.

— Je savais bien, disait la comtesse, qu'un jour viendrait où ton innocence éclaterait à tous les yeux. L'heure de la justice va sonner enfin.

— L'heure de la vengeance! s'écria Maurice avec une rage concentrée. Oh! cet homme! que ne m'a-t-il pas fait souffrir! Il m'a ravi mon honneur, il a souillé mon nom; c'est à cause de lui que j'ai été mis au pilori, traité comme un misérable! C'est par sa faute que nous sommes exilés. Mais ce n'était pas assez; voici que je le retrouve au moment où il va épouser celle que j'aime! On a prétendu qu'en

le tuant, j'avais voulu me débarrasser d'un rival; on s'est trompé, mais j'étais prédestiné, paraît-il, à le trouver toujours sur mon chemin. Cette fois, j'arrive à temps pour lui disputer la femme qui est entre nous, l'empêcher d'accomplir un nouveau crime et me venger.

— Je t'en prie, calme-toi, dit la comtesse, effrayée de ce débordement de colère. Je comprends bien ta haine et ton désir de te réhabiliter, en faisant condamner le vrai coupable, mais songe que tu n'as encore que des soupçons. Ne t'exaltes pas tant! Si ce n'était pas lui!..

— Je te dis que c'est lui! J'ai bien reconnu sa voix, et puis, le portrait que mademoiselle Rosemonde en a fait suffirait à dissiper tous mes doutes; avec une physionomie telle que la sienne, on n'a point de sosie... Et cette balafre qu'elle a remarquée!.. Oh! c'est lui, c'est lui, j'en suis sûr! Dire qu'il allait sans scrupule épouser cette jeune fille, lui donner un nom qui n'est pas le sien, le nom de sa victime! Ah! le scélérat! Quelques jours encore, et c'en était fait; elle était à jamais liée à ce bandit!.. Mais je le confondrai... il faudra qu'il avoue son crime!

— Que veux-tu faire? Prends garde. Tu peux te tromper, et alors, si l'on te découvre, nous sommes perdus!

Le jeune homme ne répondit pas; il sentait lui aussi la nécessité d'agir avec circonspection, et il se demandait par quel moyen il pourrait atteindre son but. Pour arrêter son plan, il lui fallait le secours de Rosemonde; à elle incombait le soin de fixer le lieu où cette tragique scène se passerait.

La jeune fille n'était pas moins préoccupée. Elle aussi sentait renaître l'espoir à l'idée qu'elle allait être délivrée de l'odieux mari qu'on voulait lui imposer.

Toute la journée, elle fut absorbée, plongée dans ses pensées, n'entendant pas ce qu'on lui disait, répondant d'un air si distrait et si mal à propos, qu'elle s'attirait à tous moments les réprimandes de son père. Malgré elle, ses regards se portaient sur son fiancé, et elle avait peine à réprimer l'horreur et l'effroi qu'il lui inspirait. Un assassin! ce mot revenait sans cesse à son esprit, bourdonnait à ses oreilles.

Le dîner fut un supplice pour elle; aussi à la fin du repas se plaignit-elle d'être plus souffrante qu'à l'ordinaire, usant de ce prétexte pour se retirer aussitôt. Comme elle allait sor-

tir, Frédéric lui tendit la main; il lui sembla qu'elle était encore tachée de sang. Elle en détourna vivement les yeux, et, feignant de n'avoir pas pris garde au geste, salua et courut se réfugier chez elle. Là, elle se laissa tomber sur un fauteuil, exténuée de l'effort qu'elle venait de faire pour ne point trahir ses secrètes pensées.

Elle se prit à réfléchir.

Oui, il fallait que Maurice vit cet homme. Mais comment ménager cette terrible rencontre? Lasse de se poser ce problème sans en trouver la solution, elle se décida à se rendre aussitôt auprès de ses deux amis, pour en délibérer avec eux.

Tous trois tinrent conseil jusque fort avant dans la nuit, et se séparèrent enfin, après avoir arrêté de point en point tout ce qu'ils devaient faire le lendemain.

XX

Chaque jour, après le déjeuner, M. Conrad, Rosemonde et Jacquart avaient l'habitude de se rendre au salon où, pendant que les deux hommes jouaient aux échecs, la jeune fille travaillait à quelque broderie. Ils luyaient ainsi la chaleur de midi, dans cette chambre où

LETTRE DE M. WILSON

La Dépêche, de Tours, publie la lettre de remerciements suivante adressée par M. Wilson à ses électeurs du canton de Montrésor :

Messieurs et chers concitoyens,

Vous avez fait triompher sur nos noms la cause de la République : nous vous en remercions de tout cœur.

Fiers de vos libres suffrages, tous nos efforts tendront à vous prouver que nous sommes dignes de votre confiance.

DANIEL WILSON,

Conseiller général du canton de Montrésor.

TOURS. — Un noyé. — Avant-hier, à 4 heures du soir, le nommé Blanchard, âgé de 20 ans, garçon boulanger chez M. Trouvé, à Pornillon, se baignait en amont du pont de fil de fer : il fut probablement pris d'un étourdissement et disparut. Lorsqu'on le retira, un médecin appelé en toute hâte lui prodigna ses soins, mais tout fut inutile. L'asphyxie était complète.

POITIERS. — 15 jours de prison. — M. le colonel Blanchot, après enquête, a infligé 15 jours de prison au sergent qui, par ses tracasseries, avait provoqué le fantassin dont nous avons signalé le suicide.

BULLETIN ARTISTIQUE

Le Casino de Paramé a donné avant-hier une brillante représentation au profit des victimes de Saint-Gervais, avec le gracieux concours de M^{lle} Rives-Hinoln, Bonvoisin, de MM. Rablet, Merly, Monrose, et de l'orchestre dirigé par M. Gustave Lelong.

On nous signale aussi de Paramé le succès qu'y obtient le jeune Thibault qui a remporté cette année le premier prix de piano au Conservatoire. Son petit frère, âgé de onze ans, marche sur ses traces et se fait applaudir sur le violon. Voilà une famille bien jouée.

CONSEILS HYGIÉNIQUES

La précieuse recette ci-après, contre le choléra, a déjà été publiée il y a quelque temps dans nos colonnes. On nous prie de la reproduire une seconde fois.

Au cas où l'épidémie cholérique prendrait de l'extension, l'administration des Pompes funèbres de Paris a fait préparer pour ses agents et ses porteurs un médicament dont voici la composition par litre :

40 centilitres d'alcool à 36 degrés; 12 gouttes d'essence de menthe anglaise; 12 grammes de laudanum de Sydenham; 200 grammes de sucre fondu dans 60 centilitres d'eau.

En prendre deux petits verres à liqueur par jour.

Cette médication produit les meilleurs effets.

Entre autres documents intéressants ou curieux, le Journal de la Santé publie les mesures indiquées aux particuliers par la Commission contre le Choléra, en attendant l'arrivée du médecin.

La Commission recommande :

1. Pour réchauffer le malade : les boissons stimulantes, thé, café, cognac, rhum; les enveloppements dans les couvertures chaudes : le contact de bouillottes, briques, etc.

2. Pour arrêter la diarrhée : trois cuillerées à bouche, tous les quarts d'heure, de la potion suivante :

Acide lactique, 10 grammes. Sirop de sucre, 90 grammes. Alcoolature de citron, 2 grammes. A verser dans un litre d'eau.

3. Pour arrêter les vomissements : Morceau de glace dans la bouche, boissons gazeuses.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 14 août. — Michel-Louis Charrier, champagneur, à Varrains, a épousé Andrée Bougère, cuisinière, à Saumur.

Le 13. — Ernest Roche, journalier, a épousé François-Marie Talbo, journalière, tous deux à Saumur.

L'HEURE UNIVERSELLE

D'après le journal la Nature, la question très complexe de l'heure universelle, sur laquelle les congrès internationaux ne sont pas parvenus à s'entendre, paraît devoir se simplifier peu à peu par des ententes à l'amiable et par l'adoption du système des fuseaux horaires élargis aux limites des pays, c'est le système adopté aux Etats-Unis depuis près de dix ans.

En Europe, la question est plus délicate, à cause du morcellement du territoire et des questions d'amour-propre national. Heureuse ou non, l'adoption du méridien de Greenwich comme premier méridien est un fait accompli pour un grand nombre de pays; quelques-uns d'entre eux ont adopté une heure nationale qui fût d'accord avec cette première convention; c'est ainsi que la Belgique et la Hollande ont, à partir du 1^{er} mai dernier, le temps de Greenwich, et, dès le 1^{er} avril 1893, l'Allemagne et le Luxembourg prendront le temps de 15 degrés Est de Greenwich; c'est-à-dire seront d'une heure juste en avance sur le temps anglais; tel est le cas, depuis 1879, pour les Etats scandinaves.

Les chemins de fer russes sont réglés sur le temps moyen de Saint-Petersbourg, qui est d'une à deux minutes en avance sur l'heure du méridien 30 degrés Est; c'est donc par hasard et non par principe, que la Russie a adopté sensiblement le méridien de la deuxième

heure. Un certain nombre d'Etats n'ont encore pris aucune décision à ce sujet.

Mais par une anomalie singulière et caractéristique, tandis que beaucoup d'Etats font une importante concession à l'Angleterre, ni les colonies anglaises, ni même les îles du Royaume-Uni n'ont fait jusqu'ici un seul pas vers l'unification : c'est ainsi que l'Irlande a l'heure de Dublin, et que le point le plus occidental de l'Angleterre est de vingt-cinq minutes en avance sur Donaghadee, ville irlandaise qui est de près d'un degré plus à l'est.

En résumé, nous avons aujourd'hui en Europe les heures nationales suivantes :

Heure du méridien de Greenwich : la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande. Heure du méridien de 15 degrés Est, Scandinavie, Allemagne (la Prusse provisoirement exceptée), Luxembourg, Autriche-Hongrie, Serbie, Bulgarie, Turquie occidentale.

Heure de Saint-Petersbourg (approximativement du méridien de 30 degrés Est), Russie, Turquie orientale.

Heures nationales indépendantes : Portugal — 37 minutes (par rapport à Greenwich), Irlande — 25 minutes, Espagne — 14 minutes, France x 9 minutes, Suisse x 30 minutes, Italie x 50 minutes, Grèce x 1 h. 35 minutes, Roumanie x 1 h. 44.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Août 1892

Table with 2 columns: Value and Price. 3 0/0 99 60; 3 0/0 amortissable 99 75; 4 1/2 105 60

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire

Nous apprenons que M. HENRI JOUYE, Imprimeur-Editeur, 15, rue Racine, à Paris, a commencé la publication d'une œuvre appelée à un grand retentissement.

Il s'agit d'un dictionnaire spécial pour chaque département, comprenant la liste et les biographies des Notabilités départementales dans les Lettres, les Sciences et les Arts, dans la Politique, la Magistrature, l'Enseignement, l'Armée, la Noblesse, le Haut-Clergé, dans la grande Industrie, le grand Commerce, l'Agriculture, la Finance, etc.

Comme on le voit, c'est une œuvre considérable, véritable monument élevé à la gloire des hommes — de tous les partis et de toutes les classes — qui, par leur travail, leur intelligence ou leur dévouement se sont distingués ou ont illustré leur pays à différents titres.

Demander une circulaire explicative à M. JOUYE, 15, rue Racine, à Paris. Il n'y a absolument rien à payer.

Les circulaires contiennent des spécimens de biographie et des détails permettant de juger le caractère de cette œuvre autour de laquelle se groupent déjà toutes les sympathies. De très jolies photographies des hommes les plus en vue de chaque département illustreront chaque volume.

Le Dictionnaire de la Seine-Inférieure, qui vient de paraître, contient 1300 biographies et 50 photographies.

Ce livre très précieux a obtenu un vif succès.

Prix relié et franco 7 fr.

Le Dictionnaire de Maine-et-Loire paraîtra très prochainement. Envoyer de suite les notices à M. JOUYE. — On demande des collaborateurs.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS. Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de MENTHE RICQLÈS. Recommandé contre les maux de tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif. PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES. EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS. Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des PILULES MARTIALES De CH. VAIDY. Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure). Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que : Anémie, Chlorose, Eczéma. 20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait. N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur. P. ANDRIEU EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité. Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre; Montpellier 45 — . . . 1.75 —; Armagnac 50 — . . . 2.00 —. Verre compris. Par quantité de 6 litres : Bonification de 10 c. par litre. PAUL GODET, propriétaire-gérant.

régnait, même en été, une délicieuse fraîcheur. C'était une vaste pièce, très élevée de plafond, garnie en grande partie de meubles anciens. Rosemonde, avec son goût exquis, avait présidé à l'aménagement de cette chambre et avait su en corriger la sévérité un peu monotone par un habile et artistique désordre, où les bahuts sculptés donnaient la réplique à des sièges de formes curieuses, à des tables ouvragées, à un bric-à-brac d'antiquités, le tout disséminé et comme pêle-mêle, dans une harmonie des plus savantes. Ça et là, des paravents aux riches tapisseries ou aux fines peintures abritaient des coins plus intimes. Quelques plantes vertes groupées aux bons endroits mélaient leurs larges feuilles, reposaient les yeux et donnaient à cet appartement trop grand un air plus habité et plus familial.

Le lendemain du jour où elle avait conféré avec M^{re} de Saint-André et son fils, Rosemonde se leva de table, pendant que son père et Frédéric allumaient des cigares.

— Je ne supporte pas la fumée aujourd'hui, dit-elle. J'ai mal à la tête; permettez-moi de me retirer.

— Nous ne fumerons pas, protesta vivement Frédéric.

— A quoi bon vous en priver? J'irai vous attendre au salon.

— Une lubie! fit le collectionneur. Laissez-la donc, Jacquart.

Rosemonde s'esquiva, et, après s'être assurée que les domestiques étaient tous réunis à l'office, elle alla, toute tremblante, faire jouer le panneau mobile.

Maurice attendait depuis longtemps ce moment, ayant peine à dominer son impatience.

— Venez, dit-elle, personne ne vous verra.

— Sois prudent, recommanda encore la comtesse.

— Ne crains rien, mère, répondit le jeune homme. Mais si c'est lui, je te jure que je ne rentrerai pas ici sans qu'il ait tout avoué.

Les deux jeunes gens pénétrèrent dans le petit boudoir de Rosemonde, puis, avec mille précautions, traversèrent le corridor et entrèrent dans le grand salon.

Rosemonde aussitôt désigna au comte un coin à l'écart, masqué par un haut paravent.

— Vous serez très bien là, dit-elle à mi-voix; assis dans ce fauteuil, derrière le paravent, personne ne vous apercevra, et par cette ouverture que je vous ai ménagée, vous verrez très bien.

— Merci, c'est compris... répondit-il. Il s'installa à la place indiquée.

— Vous êtes invisible, fit Rosemonde, et je saurai bien les empêcher d'approcher de vous.

Bientôt du bruit se fit entendre dans le vestibule. Elle prêta l'oreille.

— Les voici! dit-elle, tandis que son cœur se mit à battre violemment.

Elle s'assit près de la fenêtre et prit un livre.

Au même instant, la porte s'ouvrit. M. Conrad et Frédéric entrèrent en causant, allèrent se mettre à leur place habituelle et commencèrent à poser les pièces sur l'échiquier.

Frédéric se trouvait juste en face du paravent et Rosemonde se demandait avec anxiété si Maurice l'avait reconnu.

Elle déposa son livre et se leva pour chercher son ouvrage, placé à dessein près du comte. Un regard échangé avec Maurice suffit pour apprendre à la jeune fille que son fiancé était bien le misérable qu'elle avait soupçonné. Les yeux du jeune comte brillaient de colère. Il avait peine à se contenir, à demeurer immobile dans sa cachette.

La jeune fille eut peur qu'il se montrât trop tôt, et, d'un geste presque imperceptible, lui

recommanda la prudence : avant qu'il n'entrât en scène, elle avait un rôle à jouer.

Elle reprit sa place auprès de son père et, au bout d'un instant, se mit à considérer Frédéric avec une obstination étrange. On eût dit qu'il sentait ce regard fixé sur lui, car il leva la tête.

— Vous allez mieux? demanda-t-il d'un ton presque indifférent et comme pour dire quelque chose.

— Non, répondit Rosemonde, je suis très souffrante aujourd'hui. Et puis... vous allez vous moquer de moi... j'ai fait cette nuit un rêve affreux qui m'obsède... Que voulez-vous? je suis très nerveuse.

— Qu'avez-vous donc rêvé? demanda Vatrin.

— Vous n'allez pas vous fâcher?

— C'est donc de moi qu'il s'agit?

— Oui... et vous ne serez pas flatté du personnage que vous jouez dans mon rêve.

— Vraiment! Je suis curieux de savoir...

— Eh bien, reprit-elle en le regardant plus fixement encore, j'ai rêvé que vous commettiez un crime.

(A suivre.)

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
Sur licitation
Au plus offrant et dernier enchérissseur
EN UN SEUL LOT
D'UNE MAISON

Sise à Douces (Maine-et-Loire).
L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Et à la requête de M. René Chevrier fils, cultivateur, demeurant à la Saulaie, commune de Douces (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Louise Hémond, veuve en premier mariage de M. René Chevrier père, et épouse de M. François Chesneau, ancien carrossier, actuellement cultivateur, avec lequel elle demeure à Douces;

2^o M. François Chesneau, sus-nommé, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse, aussi sus-nommée, demeurant à Douces,

Ayant pour avoué M^e LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, constitué pour eux,

Il sera procédé, le dimanche onze septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Commune de Douces (Maine-et-Loire).

Un logement, situé à Douces, route de Saumur, comprenant : deux chambres basses, grenier au-dessus, deux caves de demeure derrière, cinq caves de servitudes, dans l'une desquelles est un pressoir garni de ses ustensiles, écurie, hangar, cour et treille, le tout renfermé de murs, joignant au nord le chemin de Château-neuf, au levant Gautier, au midi la route de Saumur, et au couchant Gourdon.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci. 2,500

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 20 août mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n^o 4,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A CEDER, pour cause de décès, sans argent comptant et à prix d'estimation, une Epicerie avec débit sur le comptoir, située au centre de la ville d'Angers. Affaires 40 fr. par jour. Loyer 320 fr. Logement 4 pièces. (Affaire sérieuse à enlever au suite.)

S'adresser chez M. JÉRÉMIE MACÉ, directeur des Affiches Angers, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques

D'UNE BELLE

Collection de Tableaux Modernes

Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55, à Saumur,

Le MARDI 16 AOUT 1892, et jours suivants s'il y a lieu, à 1 heure 1/2, avec reprise à 8 heures du soir.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, assisté de M. CLAIR, artiste peintre, mandataire des artistes.

Exposition le LUNDI 15 AOUT 1892, de 2 heures à 5 heures, et pendant la vente.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e BRUNEAU, notaire à Bauné (Maine-et-Loire).

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉPINIÈRE

Sise à proximité du bourg de Bauné, à 1,800 mètres d'une station du chemin de fer d'Angers à Noyant, et à 48 kilomètres d'Angers, comprenant : grande Maison d'habitation, Pavillons, Orangerie, Serre, Remises pour six voitures, Ecuries pour huit chevaux, Sellerie, Buanderie, Pressoir, Celliers.

JOLI PARC

Avec de très beaux arbres, Bosquets, Jardin potager, Vignes, Prés. Le tout, d'une contenance de 7 hectares, entouré de murs.

S'adresser, pour visiter, à l'Épinière, et, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BRUNEAU, notaire.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la Toussaint prochaine

UNE MAISON

SERVITUDES ET DÉPENDANCES

Sises au bourg des Rosiers-sur-Loire.

Servant actuellement de café, dit Café de Bordeaux, exploité par M. et M^{me} RENOM.

On céderait également tout le matériel et l'achalandage dudit café.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENOM, aux Rosiers, soit à M^e DEGREGZ, notaire.

Changement de Domicile

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 17.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

De Commerce

Sise à Saumur, au centre de la ville, dans le quartier le plus commerçant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin. Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A CEDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n^o 6, et de la Chouetterie, n^o 3,

Out l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une VASTE SALLE à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un JARDIN et entièrement disposée pour NOCES, FESTINS, RÉUNIONS de famille, etc.

Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Noiset

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.